ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS

Portrait de l'éducation des Premières Nations

Population

- Au Canada, 1 172 785 personnes déclarent être Autochtones et 698 025 d'entre elles déclarent appartenir aux Premières Nations.
- Les jeunes autochtones représentent le groupe démographique dont la croissance est la plus rapide. En 2006, la croissance de la population des Premières Nations était 3,5 fois plus rapide que celle de la population non autochtone.[i]
- La population adulte des Premières Nations compte environ 30 % d'individus âgés de moins de 30 ans et 13 % de 60 ans ou plus. [ii]

Langue et culture

- Dans les domaines culturel et linguistique, il y a une grande diversité entre les citoyens des Premières Nations et les connaissances autochtones sont propres à leurs territoires traditionnels. Du point de vue géographique, elles occupent toutes les provinces et tous les territoires du Canada.
- Au Canada, il y a 633 collectivités des Premières Nations qui recouvrent 11 familles linguistiques et comptent plus de 60 dialectes, lesquels sont généralement propres aux collectivités locales.
- Plus de la moitié (56,3 %) des **jeunes des Premières Nations** (dans les réserves) **peuvent comprendre ou parler une langue des Premières Nations,** et 45,8 % pensent qu'il est très important d'apprendre une langue des Premières Nations.[iii]
- Environ 88 % des écoles des Premières Nations offrent des programmes de langue autochtone. **Dix-sept pour cent proposent un véritable programme d'immersion en langue autochtone**.[iv]
- Environ 91 % des écoles des Premières Nations offrent des activités culturelles périodiques, alors que **57 % offrent des programmes culturels sur une base régulière et continue**.[v]
- Environ 92 % des écoles des Premières Nations intègrent en partie des enseignements culturels dans leur programme, alors que **26 % des écoles les ont entièrement intégrés** dans leur programme.[vi]

Apprentissage tout au long de la vie

- L'apprentissage tout au long de la vie des Premières Nations est un processus qui maintient les apprenants des Premières Nations dans des milieux d'apprentissage

holistiques, linguistiquement et culturellement appropriés, qui répondent aux besoins individuels et collectifs des Premières Nations.

- Il garantit que les apprenants ont la possibilité de réaliser leurs aspirations personnelles en ayant accès à l'éducation à **toutes les étapes de l'apprentissage** du cycle de la vie – de la petite enfance à la vieillesse, et dans différents milieux – école, maison, communauté, lieu de travail, et sur le territoire.

Éducation de la petite enfance (EPE)

- Le développement de la petite enfance est crucial pour la croissance et le développement des enfants.
- Bien que 67 % des collectivités des Premières Nations aient des programmes agréés d'éducation et de garde de la petite enfance pour les enfants de moins de six ans, seulement 22 % des enfants des Premières Nations ont accès aux programmes préscolaires.[vii]
- Un peu comme dans les collectivités non autochtones, les enfants peuvent être inscrits sur une liste d'attente longtemps avant de pouvoir accéder à des programmes d'éducation et de garde de la petite enfance de qualité.

Éducation primaire et secondaire (Eps)

- En 2010, il y avait plus de 515 écoles primaires et secondaires des Premières Nations à la disposition d'environ 109 000 élèves des Premières Nations résidant dans les réserves.[viii]
- Plus de 64 % de ces élèves ont fréquenté les 515 écoles des réserves dirigées par les Premières Nations – la majorité d'entre eux (75 %) était inscrite à la maternelle ou dans une école primaire, alors que 25 % étaient inscrits dans une école secondaire dans les réserves.[ix]
- Environ 31 % des élèves des Premières Nations ont fréquenté une école provinciale hors des réserves, et 5 % ont fréquenté soit une école privée, soit une école fédérale.[x]
- Les données sur les écoles secondaires (2004-2009) indiquent que le taux **d'obtention d'un diplôme chez les Premières Nations** est d'environ 36 % comparativement à 72 % chez les Canadiens. Toutefois, certaines Premières Nations surpassent ce taux. Par exemple, depuis quelques années, dans la Première Nation de Membertou, en Nouvelle-Écosse, ces dernières années, le taux d'obtention de diplôme est de 100 %.
- Soixante et un pour cent des jeunes adultes (20-24 ans) des Premières Nations n'ont pas terminé leurs études secondaires, comparativement à 13 % dans la population canadienne non autochtone.

Portrait de l'éducation des Premières Nations

- Dans les écoles primaires et secondaires des Premières Nations, l'identification des **besoins particuliers** et les taux de placement sont deux à trois fois plus élevés que dans les écoles primaires et secondaires provinciales.[xi]

Éducation postsecondaire (EPS)

- On estime qu'il y a 60 établissements postsecondaires qui appartiennent aux Premières Nations et qui sont dirigés par elles. Ces établissements proposent une large gamme de programmes à environ 10 000 étudiants, qu'il s'agisse de programmes préparatoires, perfectionnement des adultes, métiers et apprentissage, certificats, diplômes, et programmes d'études avancées.[xii]
- Les Autochtones de 15 ans et plus ont un niveau scolaire bien inférieur à celui de leurs homologues non autochtones. En 2006, 43,7 pour cent d'entre eux n'avaient ni certificat, ni diplôme, comparativement à 23,1 pour cent pour la population canadienne.[xiii]
- Seulement 4 % des membres des Premières Nations vivant dans une réserve, et 8 % en tout, ont un diplôme universitaire, contre 23 % de la population canadienne.

Effets de la pauvreté

- Dans les collectivités des Premières Nations, 1 enfant sur 4 vit dans la pauvreté.
- Le taux de suicide des jeunes des Premières Nations est de 5 à 7 fois plus élevé que celui des jeunes non autochtones du Canada.
- Un jeune des Premières Nations est plus susceptible de se retrouver en prison que d'obtenir un diplôme secondaire.[xiv]
- La sécurité alimentaire est un problème pour presque 50 % des résidents des réserves.[xv]
- Près de la moitié des ménages des Premières Nations n'ont pas de connexion à Internet.[xvi]

Infrastructure et besoins en capitaux[xvii]

- Environ 47 % des Premières Nations ont besoin d'une nouvelle école.
- Parmi celles qui attendent une nouvelle école, 27 % attendent depuis moins de cinq ans, 29 % depuis cinq à dix ans, 22 % depuis 10 à 15 ans, 9 % depuis 15 à 20 ans, 3 % depuis 20 à 25 ans, et 7 % depuis plus de 25 ans.
- Environ 74 % des écoles des Premières Nations ont besoin de réparations MAJEURES.
- La majorité des réparations sont liées à la nécessité de locaux additionnels, à des

problèmes de plomberie et d'eaux usées, d'électricité, de toiture, de conformité au Code du bâtiment, de structure et de fondation.

- La santé et la sécurité des élèves sont un sujet de préoccupation pour 72 % des écoles des Premières Nations, et 32 % des écoles ont de la difficulté à avoir de l'eau potable.
- Seulement 46 % des écoles des Premières Nations ont un gymnase entièrement équipé, et seulement 37 % ont un terrain de jeux entièrement équipé.
- Seulement 52 % des écoles des Premières Nations ont une cuisine entièrement équipée.
- Seulement 18 % des écoles des Premières Nations ont un laboratoire de sciences entièrement équipé.
- Seulement 39 % des écoles des Premières Nations ont une bibliothèque équipée.
- Seulement 48 % des écoles des Premières Nations sont technologiquement équipées, et seulement 67 % déclarent avoir une bonne connectivité.

Participation à la vie active

- Les sources de revenus les plus souvent déclarées par les Premières Nations étaient un emploi rémunéré (54,4 %), suivi par l'aide sociale (38,9 %), et les prestations fiscales pour enfants (32,6 %).[xviii]

Projections futures

- En 2026, la population autochtone devrait composer 4,6 pour cent de la population canadienne.
- La population autochtone représentera 19,9 pour cent de la croissance de la population active et 22,1 pour cent de la croissance de l'emploi durant la période allant de 2006 à 2026.[xix]
- La population autochtone devrait composer 12,7 % de la croissance de la population active entre 2006 et 2026.[xx]

Financement

- Pour plus de 55 % des écoles des Premières Nations, le financement représente la plus grosse difficulté.[xxi]
- Les écoles des Premières Nations sont financées selon la formule de financement adoptée par les bandes (FFAB), une formule qui a été créée en 1987 et qui est maintenant dépassée. La FFAB ne tient pas compte des éléments essentiels de l'éducation comme la technologie, les programmes d'immersion en langue des

Premières Nations, les sports et les loisirs, les systèmes de gestion des données des élèves ou des bibliothèques.

- Depuis le milieu des années 1990, le financement des écoles des Premières Nations est assujetti au plafonnement de 2 % des hausses des dépenses annuelles. En conséquence, le financement ne suit pas le rythme des besoins d'une population croissante, ni de la hausse des coûts de l'éducation associés aux salaires des enseignants, à l'équipement ou aux fournitures scolaires.
- Les districts scolaires provinciaux facturent souvent des frais de scolarité « hors province » aux élèves des Premières Nations. Ces frais sont souvent le double de la somme fournie aux élèves qui fréquentent les écoles des Premières Nations.
- D'importants investissements doivent être faits dans l'éducation pour réaliser le plein potentiel et les répercussions économiques de la jeunesse autochtone, surtout en regard de la pénurie de main-d'œuvre au Canada et du besoin croissant d'une population active hautement qualifiée et concurrentielle.

Points forts des collectivités

- Malgré les difficultés auxquelles sont confrontées les Premières Nations, les membres des communautés ont relevé plusieurs réussites et points forts des collectivités[xxii] : valeurs familiales, activités traditionnelles**,** communautés qui travaillent ensemble**,** éducation et un solide leadership.
- Les Premières Nations ont relevé plusieurs réussites au sein de leurs écoles, notamment[xxiii] : réussite scolaire, programmes linguistique et culturel, participation des élèves, leadership des élèves et sports et loisirs.

Droit issu de traités et droit inhérent à l'éducation

- Le paragraphe 35 (1) de la *Loi constitutionnelle de 1982* reconnaît les droits ancestraux et issus de traités, et affirme le droit inhérent des Premières Nations à l'autonomie gouvernementale, y compris le droit de créer des lois et systèmes pour dispenser un apprentissage tout au long de la vie aux populations des Premières Nations.
- Les Premières Nations s'attendent non seulement à ce que la Couronne reconnaisse leur compétence dans l'apprentissage tout au long de la vie, mais aussi qu'elle remplisse « ses obligations constitutionnelles, issues de traités et internationales à l'égard des citoyens des Premières Nations en soutenant la conception et la mise en œuvre de leurs systèmes d'enseignement au moyen de ressources adéquates et durables »[xxiv].

[i] Cité dans *Diagnostic Report on First Nation and Inuit Post-Secondary Education,* Affaires indiennes et du Nord Canada, 2010, page 2
[ii] Enquête régionale longitudinale sur la santé, 2008 « Quick Facts for Leadership »
[iii] Enquête régionale longitudinale sur la santé, 2008 « Quick Facts for Leadership »
[iv] Résultats de l'enquête sur l'école de l'APN 2011
[v] Résultats de l'enquête sur l'école de l'APN 2011
[vi] Résultats de l'enquête sur l'école de l'APN 2011
[vii] Résultats de l'enquête sur l'école de l'APN 2011
[viii] AADNC, liste nominative 2010-2011.
[ix] AADNC, liste nominative 2010-2011.
[x] AADNC, liste nominative 2010-2011.
[xi] Résultats de la liste nominative 2009-2010 et 2010-2011[xi] pour le programme d'éducation de l'enfance en difficulté
[xii] Assemblée des Premières Nations, fiche de renseignements sur l'éducation postsecondaire
[xiii] Centre d'étude des niveaux de vie, Investing in Aboriginal Education in Canada: An Economic Perspective. Février 2010, page iv
[xiv] Assemblée des Premières Nations, fiche de renseignements – Qualité de la vie des Premières Nations, juin 2011
[xv] Enquête régionale longitudinale sur la santé, 2008 « Quick Facts for Leadership »
[xvi] Enquête régionale longitudinale sur la santé, 2008 « Quick Facts for Leadership »
[xvii] Résultats de l'enquête sur l'école de l'APN 2011
[xviii] Enquête régionale longitudinale sur la santé, 2008 « Quick Facts for Leadership »
[xix] Centre d'étude des niveaux de vie, Investing in Aboriginal Education in Canada: An Economic Perspective. Février 2010, page iv
[xx] Cité dans *Diagnostic Report on First Nation and Inuit Post-Secondary Education*, Affaires indiennes et Développement du Nord Canada, 2010, page 4
[xxi] Résultats de l'enquête sur l'école de l'APN 2011
[xxii] Enquête régionale longitudinale sur la santé, 2008 « Quick Facts for Leadership »
[xxiii] Résultats de l'enquête sur l'école de l'APN 2011
[xxiv] Le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations, page 20